

C
DICTIONNAIRE
HISTORIQUE

GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

DU

CANTON DE VAUD

Notices historiques et topographiques sur les Villes, Bourgs, Villages, Châteaux
et anciens Monastères du pays, rédigées essentiellement sur les chartes,

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE ET AVEC LA COLLABORATION
DE PLUSIEURS DE SES MEMBRES,

PAR

[Lavid.]
D. MARTIGNIER, ancien pasteur,
et AYMON DE CROUSAZ, archiviste cantonal.

LAUSANNE

IMPRIMERIE L. CORBAZ ET COMP^o, ÉDITEURS.

1867

A107/357

les Suisses mirent le feu au château, dans la guerre de Bourgogne.

En 1545, François de Montmayeur est seigneur de Gumoëns-Châtel, Bretigny, Oulens, Eclagnens. — En 1675, la seigneurie appartient à la famille Ammann, de Fribourg. — En 1704, Jean Prothais, baron d'Alt, était seigneur de St-Barthélemy. Sa fille Marie-Elisabeth porta cette terre en 1738, par mariage, à Louis-Augustin d'Affry, qui prend en 1740 le titre de seigneur de St-Barthélemy et Bretigny. C'est lui qui a fait élever l'obélisque de marbre, haut de 30 pieds, que l'on voit encore au-dessous du château, sur lequel il a fait graver, en quatre langues et sur les quatre faces : *Nations, louez le Seigneur.*

Les seigneurs de St-Barthélemy étaient vassaux des sires de Montfaucon et devaient l'hommage au château d'Echallens, qui avait la haute juridiction et le droit de glaive. — Sous Berne et Fribourg, trois châtelains y présidaient à la justice : un pour le bailli d'Echallens, à cause de Romainmôtier ; un autre pour le Châtel-Dessus ; un troisième pour le seigneur du Châtel-Dessous. — Les habitants avaient un droit assez curieux, c'est qu'un homme accusé de vol pouvait s'en purger par le serment. S'il le prêtait, on lui payait sa journée, mais il ne pouvait demander réparation d'honneur à celui qui l'avait accusé. — Le château avec le domaine appartient aujourd'hui à M. Delessert. — Altitude, 1953 pieds. (*Voyez Bretigny.*)

STATISTIQUE. La population de la commune était de 197 habitants en 1803 ; elle est de 273 en 1860, parmi lesquels 222 catholiques. Le territoire est de 4152 arpents en prés, champs et bois. Les bâtiments sont taxés 275,770 fr. et les fonds de terre 354,310 fr. Dettes hypothécaires, 455,977 fr.

*

BASSENGES, hameau près d'Ecublens. En 974, l'an 37 du règne de Conrad, Ricaud, Wilermus et leurs femmes, donnent à l'église de Lausanne diverses terres à *Baffinges*.

*

BASSETS (les). On donne ce nom à de nombreuses et belles maisons de campagne éparses entre Clarens et la Tour, au d. de Vevey. Là était la campagne de M^{me} de Warens, née de la Tour, rendue célèbre par les confessions de J.-J. Rousseau. Les Bassets ressortissent à la métairie de Chailly, commune du Chatelard.

*

BASSINS (*Bacins*, au commencement du XII^e siècle), grand et beau village du c. de Begnins, à 1 l. de ce village ; il est l'annexe de la paroisse de Burtigny.

PRIEURÉ. Bassins était autrefois un prieuré rural, dépendant du monastère de Payerne dès le commencement du XII^e siècle ; il était sous l'avouerie des sires de Prangins, à cause de Mont-le-Vieux. En

1183, une bulle du pape Lucius III confirme, en faveur de Payerne, le village libre de Bassins avec tous ses droits et les terres qui en dépendent. — En 1276, dans une contestation entre Jean, sire de Prangins, et Gaucher, prieur de Payerne, on voit que l'avouerie du sire de Prangins emportait la punition des malfaiteurs avec la moitié des biens des délinquants. — 1386. Galleis de Viry et sa mère Luque de la Baume, seigneurs de Mont-le-Vieux, voulaient contraindre les hommes de Bassins à faire les corvées pour les fortifications du château de Mont. Il y eut, à ce sujet, une transaction entre les parties. Les seigneurs de Mont renoncent à ce droit et s'en réservent d'autres. — 1508. L'abbé et couvent de Payerne accordent à leurs hommes de Bassins d'être, à perpétuité, du ressort et bourgeoisie de Payerne, sous les conditions suivantes : L'abbé aura la nomination des châtelains et autres officiers à Bassins. Le châtelain aura la connaissance de toutes les causes civiles et criminelles, entraînant une amende de 60 sols. Tous bamps et clames jusqu'à 60 sols appartiendront à l'abbé. Tout criminel, à Bassins, sera mis en prison par le châtelain. Le châtelain de Payerne, de ce avisé, pourra, ou faire arriver le criminel à Payerne pour y être examiné, ou envoyer des commissaires à Bassins pour y former, avec les jurés du lieu, le procès du criminel et exécuter la sentence. Les biens immeubles du condamné se partageront entre l'abbé et l'avoyer de Payerne. — Les habitants de Bassins seront tenus de suivre la bannière de Payerne toutes les fois qu'ils en seront requis par le conseil de la ville. Ils seront tenus de payer la taille, à l'occasion de subsides, de dons gratuits, ou d'autre cause nécessaire. Ils prêtent serment, à la ville de Payerne, du devoir de ressortissants avec réserve de la fidélité qu'ils doivent à l'abbé. La ville de Payerne leur jurera aide et protection. Les hommes de Bassins ne doivent pas, de leur chef, entamer des querelles qui pourraient engager l'abbé ou le conseil de Payerne ; mais ils demanderont, préalablement, conseil à l'abbé, à ses officiers ou à la ville libre de Payerne. — La commune et les hommes de Bassins pourront, en leurs nécessités et à leurs frais, recourir au service et ministère des officiers de l'abbé et des conseillers de la ville. — En 1529, les amodiataires de l'abbaye de Payerne donnent en sous-amodiation à Etienne Baddel, pour trois ans, le prieuré de Bassins, avec juridiction, rentes et biens, pour la somme annuelle de 500 florins petit poids, à la condition de supporter toutes les charges ordinaires de ce prieuré. Ce dernier a subsisté jusqu'à la conquête bernoise. Ses biens s'étendaient jusque sur la sommité du Jura, entre les possessions de la Chartreuse d'Oujon à l'occident et celles de l'abbaye de Bonmont à l'orient. Le territoire de Begnins était sa limite, au midi.

VENTE DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES. En 1542, les biens ecclésiastiques de Bassins furent estimés, pour être vendus par les commissaires bernois. La cure, qui avait été taxée 800 florins et un florin de cense, les dimes réservées, fut expédiée à noble Michel Mestraulx, de Begnins, qui l'avait mise à 700 fl. payables comptant. Le prieuré avait été estimé à part à 2106 fl. et deux florins de Savoie de cense annuelle. On avait réservé la directe, la grange et les dimes. Il fut expédié à Jaques Jordan, pour 600 écus d'or. Ce prieuré possédait 12 poses de vignes, en deux parcelles, au village de Vich; c'est ce qu'on appelle encore le Clos de Payerne. Il avait la moitié des dimes de vin à Vich et à Gland, ainsi que toutes les redevances des habitants de Bassins.

ÉTAT ACTUEL. Le village de Bassins jouit d'une très grande aisance. La commune est riche et fait de larges répartitions aux bourgeois, en bois et fromage. Son territoire est d'une superficie de 5713 arpents en prés (344), champs (653), forêts; pâturages avec l'estivage de 297 vaches. Ce territoire est le plus fertile des villages environnants. — La population était de 386 habitants en 1803; elle est aujourd'hui de 415. La seule industrie est l'agriculture, avec l'exploitation et le commerce des bois. Les bâtiments sont taxés 493,000 francs; les fonds de terre 622,000 fr. — Dettes hypothécaires, 333,000 fr. — Altitude, 2543 p. *

BAUGY ou **BOUGIEZ**, hameau du cercle des Planches, dans le district de Vevey, à $\frac{3}{4}$ de l. E. de cette ville.

Ce village, situé sur la hauteur dans un terrain fertile, près de la Baie de Clarens et du château de Châtelard, est très ancien; les antiquités qu'on y a découvertes, la quantité de médailles romaines, des pavés à la mosaïque, tout atteste son ancienne splendeur. — Un ancien manuscrit prétend qu'il y avait jadis une belle maison de campagne, avec un bourg considérable du temps des Romains, et dit qu'on y a déterré en différents temps, des colonnes de marbre, des pavés à la mosaïque, des ouvrages d'albâtre sculptés, des tuyaux de plomb, qui servaient de conduit aux eaux nécessaires aux bains publics ou particuliers. Il est étonnant surtout combien de médailles ont été trouvées dans les fouilles de ce village. Un étranger est venu les acheter pendant plusieurs années des habitants, et les revendait avec un bénéfice considérable dans les différents cabinets de l'Europe. Un maçon, en démolissant un vieux mur, y trouva un coffret dont le contenu, en médailles d'or et d'argent, a fait sa fortune. Un habitant, en creusant un emplacement pour un pressoir, trouva, il y a quelques années, une trentaine de médailles de la plus belle conservation, qu'il porta à un fondeur pour en faire des boucles de